



PROCES-VERBAL
BUREAU
COMMUNAUTAIRE
16 juin 2025

Président	Florent BENOIT
Membres présents	
ARCHAMPS	A. RIESEN,
BEAUMONT	M. GENOUD, N. LAKS
BOSSEY	J-L. PECORINI
CHENEX	P-J. CRASTES
CHEVRIER	A. CUZIN
COLLONGES-SOUS-SALEVE	
DINGY-EN-VUACHE	E. ROSAY
FEIGERES	M. GRATS
JONZIER-EPAGNY	
NEYDENS	C. VINCENT
PRESILLY	L. DUPAIN
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET
SAVIGNY	B. FOL
VALLEIRY	A. MAGNIN
VERS	J. LAVOREL
VIRY	F. de VIRY
VULBENS	F. BENOIT
Membres représentés	S. BEN OTHMANE représentée par A. RIESEN, M. MERMIN représenté par F. BENOIT, J-C. GUILLON par V. LECAUCHOIS
Membre excusé	P. CHASSOT
Membres absents	M. DE SMEDT, L. CHEVALIER
Secrétaire de séance	Carole VINCENT
Quorum	12
Invité	N. DUPERRET
Membres de l'Administration	C. AOUIZERATE, Directeur de Cabinet L. CLAUDEL, Directeur Général des Services O. MANIN, Directeur Général Adjoint du Pôle Aménagement Durable du Territoire F. PERRIN, Directeur du Service des Eaux M. DUCLOS-COMESTAZ, Directrice des Dynamiques Territoriales M-C. GAY, Responsable du Service Développement Economique J. BOUDOU, Chargée de mission PLU

ORDRE DU JOUR

I. Constatation du quorum	2
II. Désignation d'un secrétaire de séance	2
III. Information / débat	2
1. Délégation du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé	2
2. Point sur la reprise en régie des délégations de service public du service eau potable	3
IV. Compte-rendu des commissions thématiques	3
V. Divers	3

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h03.

I. Constatation du quorum

F. BENOIT constate que la condition du quorum est remplie en présence de 14 Conseillers communautaires membres du Bureau communautaire, conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicables en vertu de l'article L5211-1 du même code.

II. Désignation d'un secrétaire de séance

Carole VINCENT est désignée secrétaire de séance.

III. Information / débat

1. Délégation du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé

Présentation de M-C. GAY et J. BOUDOU, annexée au présent procès-verbal.

Arrivée de A. CUZIN à 18h12.

V. LECAUCHOIS souhaiterait la liste des 21 Zones d'Activités Economiques (ZAE) présentes sur le territoire intercommunal.

M-C. GAY la transmettra aux membres du Bureau communautaire.

F. BENOIT sollicite l'avis de celui-ci quant au transfert à la Communauté de Communes du Droit de Préemption Urbain – de préférence – Renforcé (DPUR) sur les ZAE. Les Communes continueront de recevoir et instruire les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).

Avis favorable du Bureau communautaire.

J. BOUDOU ajoute que les Communes peuvent la saisir pour analyser les documents dont elles disposent au regard des fragilités identifiées par l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74).

C. VINCENT souhaite savoir si une information sera adressée aux agents des Communes.

J. BOUDOU précise qu'un mail sera effectivement envoyé en ce sens aux Communes.

Arrivée de P-J. CRASTES à 18h22.

2. Point sur la reprise en régie des délégations de service public du service eau potable

Présentation de E. ROSAY et F. PERRIN, annexée au présent procès-verbal.

A. MAGNIN assure que le sujet des délais de réponse de la Régie des Eaux aux administrés n'a jamais été évoqué par les administrés dans sa mairie ou en réunion publique.

M. GRATS s'enquiert du pourcentage d'abonnés mensualisés.

E. ROSAY mentionne 10 %, ajoutant qu'un travail de communication sera réalisé auprès des administrés pour augmenter ce pourcentage.

F. BENOIT souligne que les administrés ne tarderont toutefois peut-être pas à manifester leur mécontentement quant aux délais de réponse et il souhaite savoir si les démarches d'individualisation des compteurs progressent.

F. PERRIN note effectivement une hausse du nombre de demandes d'installations de compteurs individuels.

Arrivée de J. LAVOREL à 18h41.

P-J. CRASTES suggère un traitement des appels en recourant à l'intelligence artificielle.

F. BENOIT partage la nécessité effectivement de faire évoluer les logiciels métiers pour améliorer le service aux usagers.

E. ROSAY note l'accroissement pour le moment de la charge de travail de la Régie en raison de son manque de connaissance des réseaux des Communes reprises en régie.

V. LECAUCHOIS souhaite des précisions sur l'incident survenu chemin de Bardonnex, afin de pouvoir répondre aux observations des administrés le cas échéant.

E. ROSAY explique qu'un agent a par erreur fermé un tronçon en se trompant de vanne, privant ainsi d'eau potable 2 000 habitants de 16h à 20h.

IV. Compte-rendu des commissions thématiques

Aucune commission réunie depuis le Bureau communautaire du 02 juin 2025.

V. Divers

Nouvelle caserne du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

V. LECAUCHOIS s'enquiert de l'horaire de la pose de la première pierre de la nouvelle caserne du SDIS.

F. BENOIT rappelle que celle-ci aura lieu le 02 juillet 2025 à 18h30.

A. MAGNIN souhaiterait que le SDIS soit invité lors d'un prochain Bureau communautaire pour expliquer les mesures à prendre lorsqu'une catastrophe se produit, au regard des conséquences dans les communes de la fermeture de l'autoroute lors de l'incendie survenu dans le tunnel du Vuache.

F. BENOIT rappelle que chaque Commune est en principe dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et que la Communauté de Communes a également l'obligation d'élaborer un PCS intercommunal. Il suggère que les forces de sécurité civile et de secours soient reçues à cette occasion.

Transfert des Parkings-Relais (P+R) au Pôle métropolitain du Genevois français

V. LECAUCHOIS s'interroge sur le nombre de P+R qui seront transférés au Pôle métropolitain.

J. BOUCHET cite les P+R de Viry, d'Ecla à Archamps et celui de la gare de Saint-Julien-en-Genevois avant sa substitution prochaine par le futur P+R de 532 places.

V. LECAUCHOIS s'interroge sur la raison pour laquelle la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Communauté de Communes a choisi le prestataire pour gérer les P+R, alors que ces derniers seront prochainement transférés au Pôle métropolitain.

M. DUCLOS-COMESTAZ explique que le marché a été attribué en deux lots afin d'en transférer un au Pôle métropolitain qui en est par ailleurs parfaitement informé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 18h58.

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Florent BENOIT



**PRESENTATIONS ANNEXEES
AU PRESENT PROCES-VERBAL**

Délégation du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé

Sécurisation des délibérations des Communes relatives au droit de préemption et droit de préemption urbain renforcé

CONTEXTE >> Structuration du Projet d'Actions Foncières (PAF) avec les services de l'EPF74

Mise à jour des missions associées au PAF et notamment celles en lien avec les ZAE

>> Volonté de réengager les réflexions sur l'ensemble des champs d'intervention que l'EPF via le PAF propose :

HABITAT
SOCIAL

EQUIPEMENTS
PUBLICS

ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES

ESPACES
NATURELS

ESPACES
AGRICOLES ET
FORESTIERS

Rappel de l'objectif du plan d'action foncière

Une vision stratégique complète des actions foncières à développer :

OBJECTIF DU PAF : disposer d'un document cadre pour la politique foncière territoriale

Travailler l'anticipation du volet foncier des projets identifiés et priorisés, et déployer une stratégie concertée et évolutive

... pour ...

Identifier des outils et stratégies adéquates

... et ...

Être prêt à réagir en cas d'opportunité d'acquisitions foncières

Identifier, en appui à la mise à jour du PAF, les secteurs en adéquation avec les politiques impulsées par la Commune/CCG

Calibrer les outils ou moyens associés à chaque secteur et répartir, via le PAF, les projets sujets à intervention de l'EPF ou **gestion directe**

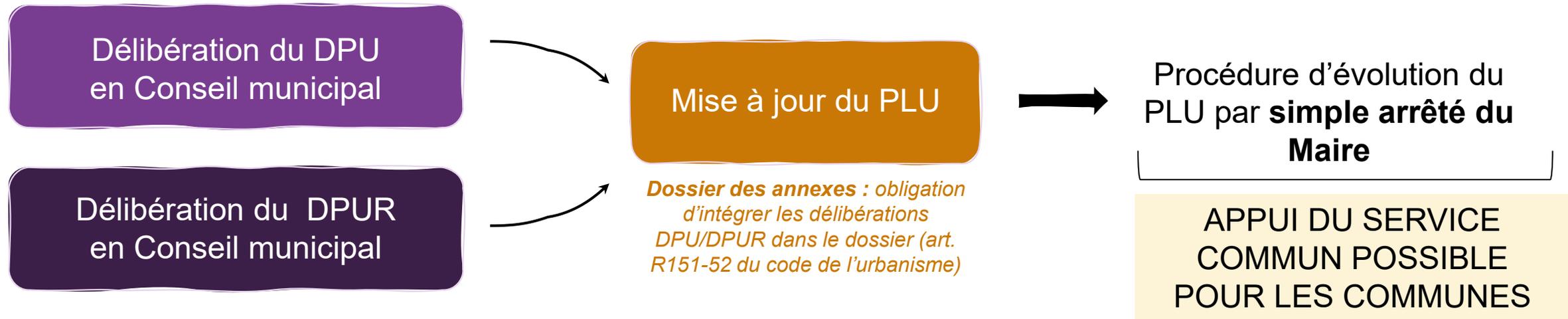
Construire ensemble un processus pour fluidifier la démarche :
Exemple de la délégation de la DPU et DPUR

Sécurisation des délibérations des Communes relatives au droit de préemption et droit de préemption urbain renforcé

>> Echanges en cours avec l'EPF alertant sur la sécurisation des délibérations relatives au droit de préemption présentes en Commune.

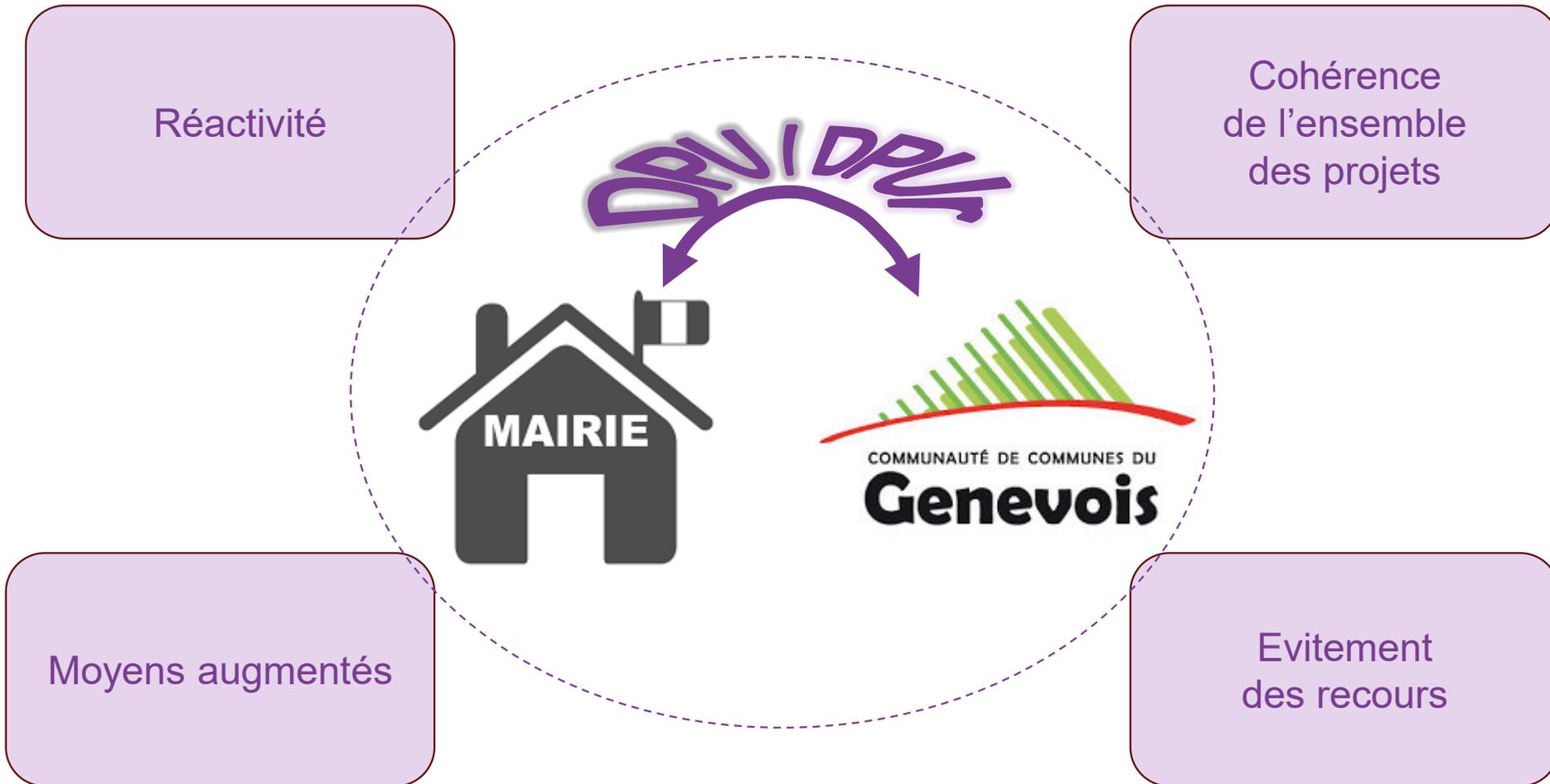
>> En lien avec le suivi PAF et le Service Commun : proposition aux Communes d'échanger et de co-construire :

- Les délibérations relatives à l'instauration du DPU et du DPUR.
- Les éventuelles délibérations prévoyant une délégation de signature au Maire.
- Complétudes des pièces du PLU :



Le PAF, en lien avec les enjeux des ZAE

Les objectifs de la démarche pour les ZAE



Répartition des compétences

COMPETENCES



Déclaration d'Intention d'Aliéner

Destinataire

Droit de Prémption Urbain / DPU Renforcé

Instauration



Zones d'Activités Economiques
Création, Aménagement, Gestion,...

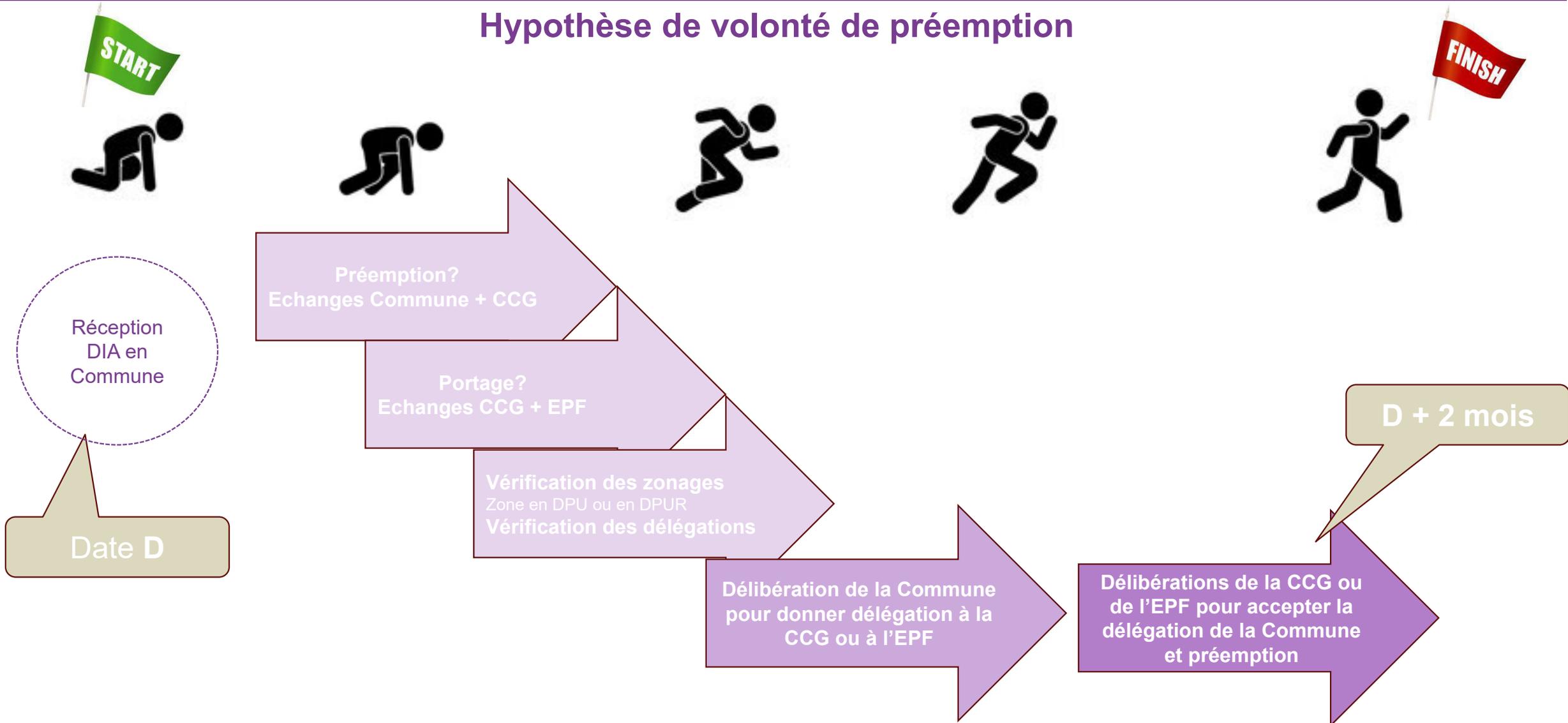


Portage

Plan
d'Actions
Foncières

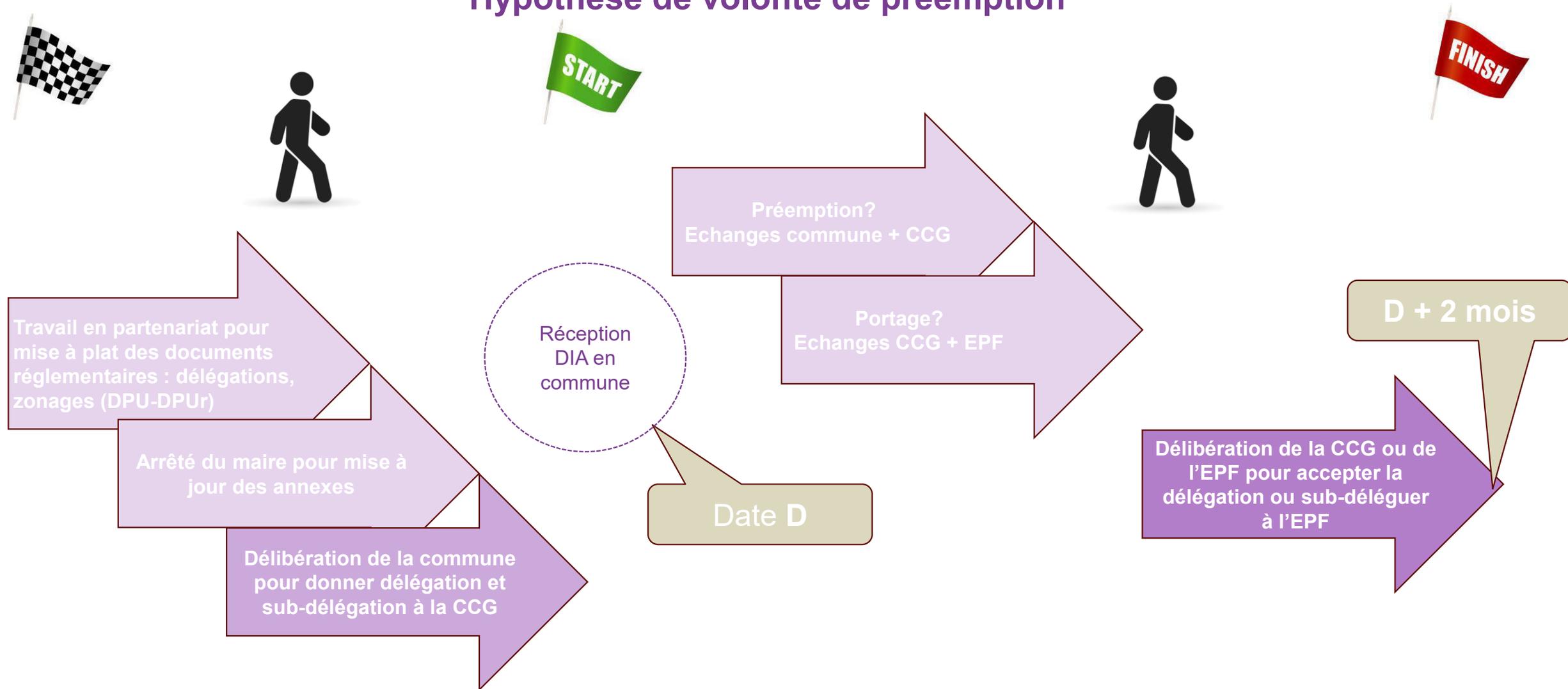
Process de préemption actuel

Hypothèse de volonté de préemption



Process de préemption souhaité

Hypothèse de volonté de préemption



Méthodologie proposée

Contexte : Des cas étudiés et les premiers travaux ont fait apparaître des fragilités dans les procédures/documents réglementaires

ETAPE 1

Bureau communautaire

Recueil des délibérations de délégation de signature au Maire

Recueil des délibérations ou autre document instaurant les DPU / DPUR



ETAPE 2

Analyse des documents fournis pour sécurisation des procédures de préemption



ETAPE 3

Conseil / Accompagnement auprès des Communes pour :

- Sécurisation
- Passage de l'ensemble des ZAE en DPUR

Fourniture d'un modèle de délibération à l'attention des Communes visant à déléguer et / ou subdéléguer le DPUR



ETAPE 4

Délibération des Communes

Liste ZAE

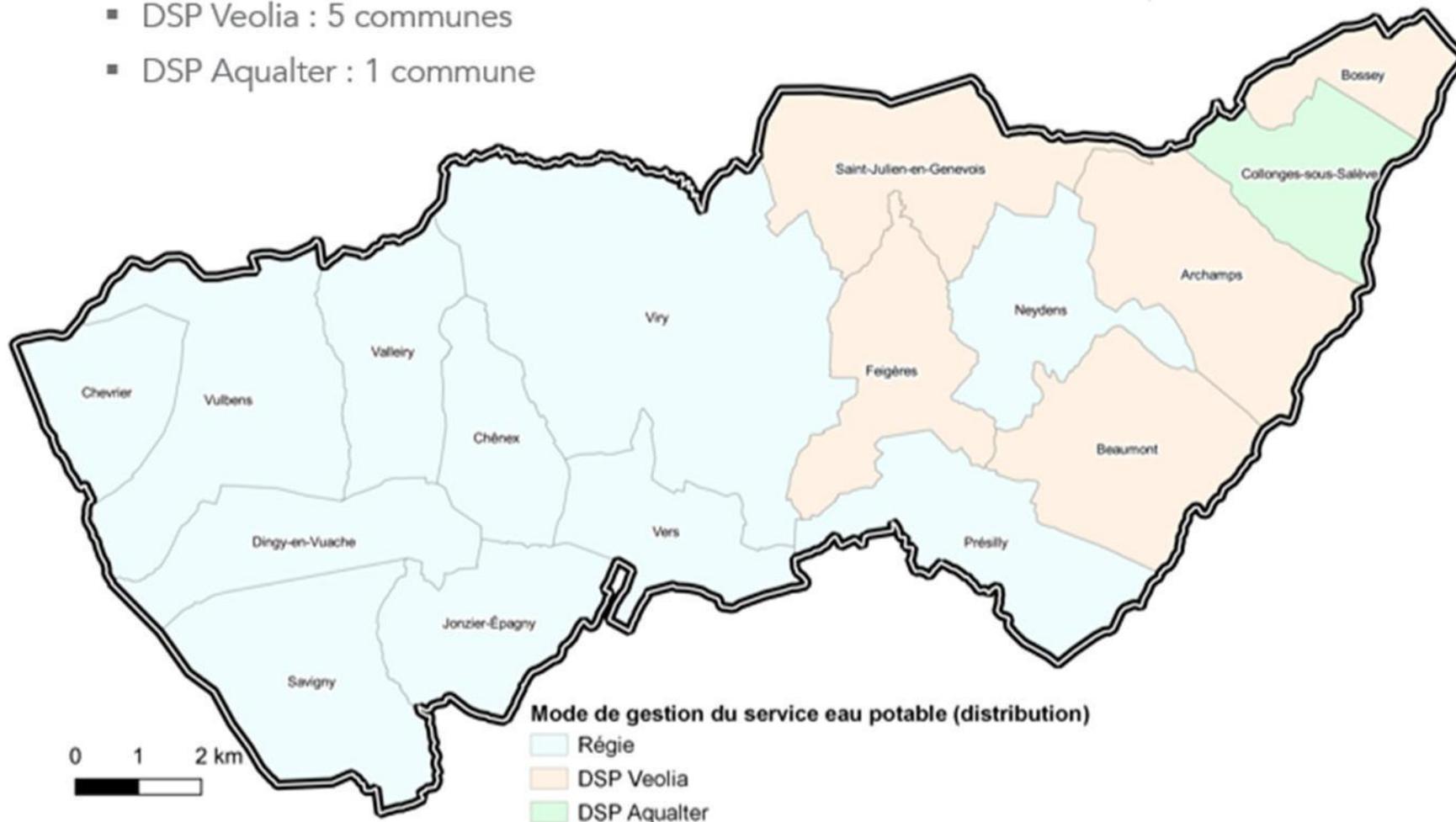
21 ZAE actuelles / 12 Extensions ZAE à court et long termes

- Archamps – Capitale
- Archamps – ArchParc
- **Archamps – les Douves extension**
- **Archamps – ArchParc extension Sud**
- **Archamps – ArchParc extension Ouest**
- Beaumont – Juge Guérin
- Beaumont – village entreprises Grand Chable
- **Beaumont / Présilly – Grand Chable extension 1**
- **Beaumont / Présilly – Grand Chable extension 2**
- Chenex – Ellieudes
- Collonges-sous-Salève – Drize / Sous le Clos
- Feigères – Charbonniers
- **Feigères – Charbonniers extension**
- Neydens – Envignes / Jura
- **Neydens – Envignes / Jura extension**
- Présilly – Les Grands Prés
- St-Julien – EcoParc
- **St-Julien – EcoParc extension**
- St-Julien – Viaduc / Sous Combe
- St-Julien – Marais / Industrie
- St-Julien – Vieux Moulins
- St-Julien – Sous le Puy
- Valleiry – Acquit Est
- **Valleiry – Acquit Est extension**
- Valleiry – Grands Prés
- **Valleiry – Grands Prés extension**
- Valleiry – Pièces Courtes
- Vers – Bossières
- Viry – Grands Champs Sud
- **Viry – La Perrière extension**
- **Viry – Grands Champs Sud extension 2**
- Viry – Tattes
- Vulbens – Grands Chavannoux

*Point sur la reprise en régie des délégations
de service public du service eau potable*

Contexte de la reprise au 1^{er} septembre 2024

- Production = 100 % régie
- Distribution = 50 % régie, 50 % DSP :
 - Régie : 11 communes
 - DSP Veolia : 5 communes
 - DSP Aqualter : 1 commune



Contexte de la reprise au 1^{er} septembre 2024

Doublement du nombre d'abonnés : 10 000 à 20 000 abonnés en eau potable.

Reprise de 3 réservoirs à Collonges (Camping, Carroussel et Coin) + 1 surpresseur.

Reprise de 3 réservoirs (Fremillon, Travers et Bel Air).

160 km de réseaux d'eau potable.

Partie exploitation réseaux :

- Exploitation des organes réseaux (vidanges, ventouses et réducteurs).
- Réalisation des branchements neufs et avis d'urbanisme en eau potable.
- Renouvellement des branchements et entretien du réseau.
- Recherche de fuites.
- Analyses autocontrôles/investigations.

Partie service abonnés :

- Facturation.
- Accueil.
- Mensualisation.
- Fermeture / ouverture.
- Changement des compteurs.

Moyens

Reprise de 5 ETP avec la reprise des DSP en 2024 :

- 4 releveurs.
- 1 accueil.

Postes 2025 pour poursuivre la reprise :

- 1 facturation.
- 1 renfort accueil (1 an).
- 1 poste admin exploitation (½ ETP eau potable, ½ ETP assainissement).
- 1 poste à l'exploitation eau potable

Matériel : achat voiture / matériel d'exploitation courant.

Mise en place de marché de prestations.

Mise en place des moyens RH

Difficultés à la mise en place :

RELEVEURS

1 Agent Veolia transféré mais en arrêt depuis septembre 2024.

Départ de 2 releveurs nouvellement embauchés fin 2024

Au 1^{er} janvier 2025 : seulement 2 releveurs à la régie => accumulation de retard.

2 Intérimaires début 2025 -> Embauche en avril 2025 + 1 nouveau (fin mai 2025).

Releveurs à former => Manque d'expertise métiers.

RESPONSABLE / FACTURATION / ACCUEIL

Départ de la responsable du service abonné en décembre 2024.

Embauche en interne de la nouvelle responsable => besoin de recrutement sur les postes libérés.

Complément d'effectif vient tout juste d'arriver juin 2025.

Une équipe pas encore à pleine puissance au 1^{er} juin 2025.

Objectifs

Maintien de la **même qualité** de service sur les 17 communes du territoire :

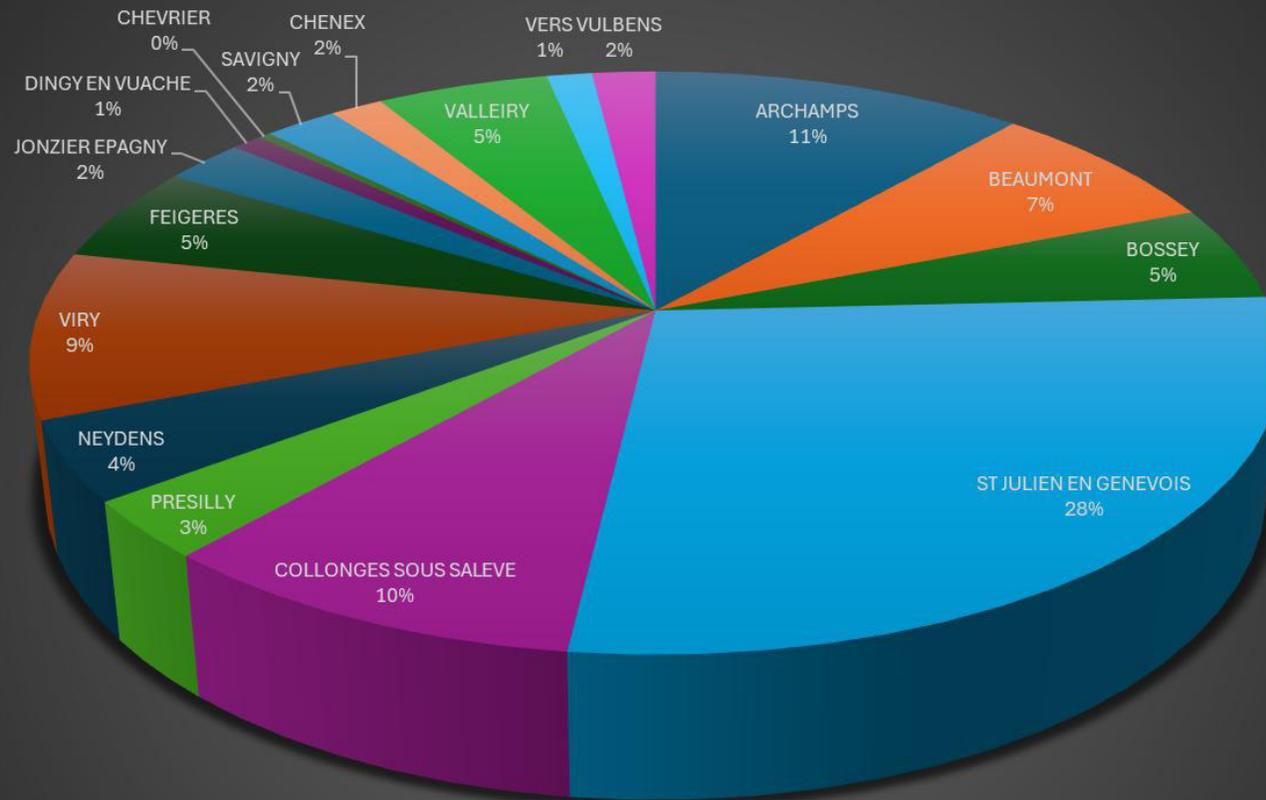
- Temps de réponse.
- Mensualisation.
- Rendement.
- Avis d'urbanisme.
- Renouvellement des branchements.
- Continuité de service.
- Qualité de l'eau.

Objectifs financiers (rappel BP 2025)

Ligne financière	Dépenses	Recettes
Arrêt DSP : fin rémunération Veolia	-1 900 K€	
Intégration marché prestation : recherche de fuites, coordination, menus travaux.	+250 K€	
Intégration des postes supplémentaires : 2024 : 4 releveurs + 1 poste accueil 2025 : 1 poste accueil renfort + 1 poste facturation + 1,5 poste AEP	+360 K€	
Suppression vente en gros : 2 Mm ³ x 0,45 €/m ³		-900 K€
Nouvelle redevance Collonges (270 000 m ³ – 1748 abonnés) – tarif 2024 : 1,3555 €/m ³ / 53,69 €/abonné		+460 K€
Reversement part CCG Collonges		-217 K€
SOLDE GLOBAL FIN DSP	+633 K€	

Interventions abonnés 2025

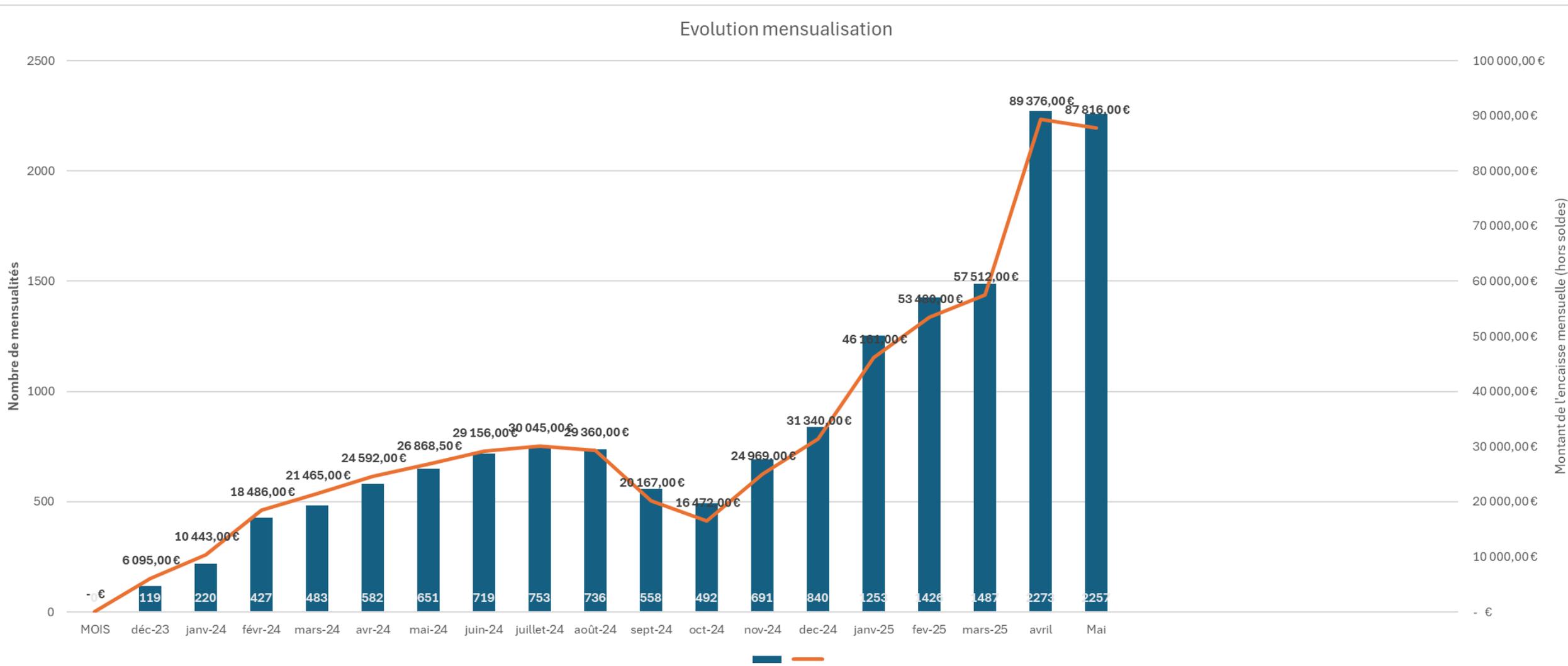
répartition lieu d'intervention prévue - service abonnés



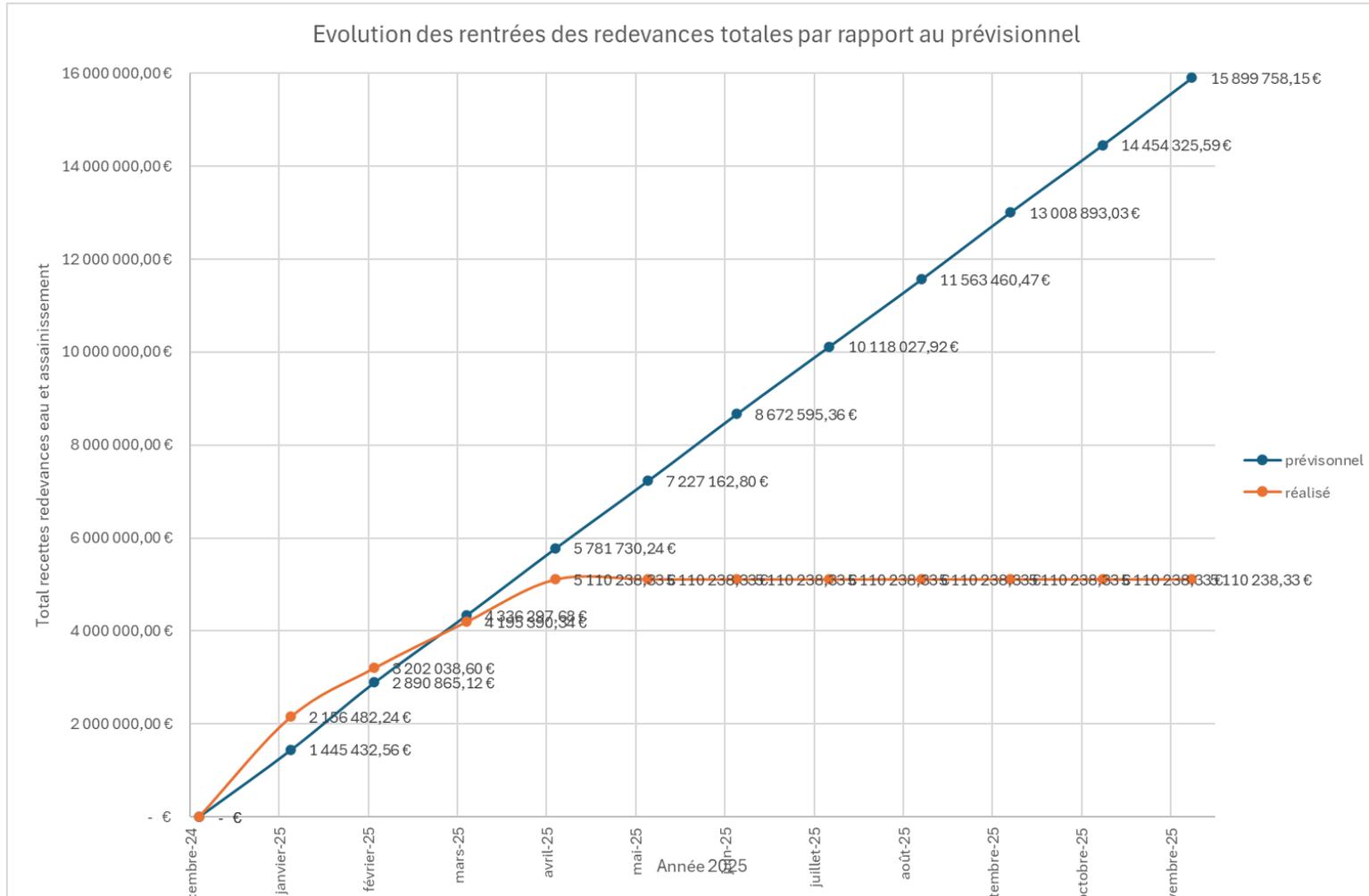
Sollicitations de l'accueil



Evolution de la mensualisation



Gestion des recettes



Constat

Difficultés de la couverture de la radio relève : seulement 70 à 80 % de couverture sur les nouvelles communes.

- ⇒ Beaucoup de relèves manuelles pour atteindre les 95 % de relève réelle.
- ⇒ Perte de temps.
- ⇒ Manque de temps pour le renouvellement des compteurs et augmenter la couverture de la radio.
- ⇒ Augmentation de l'âge des compteurs.
- ⇒ Diminution du taux de couverture et augmentation de relève de manuel.

Retard à rattraper sur la facturation : éditions des factures et rentrées recettes OK mais retard sur le traitement des courriels (toujours 200 courriels en retard en permanence).

Forte augmentation des sollicitations réseaux d'eau potable (statistiques à confirmer à la présentation du RPQS).

Actions

Passage à une relève physique à 95 % de couverture et une estimation / an.

Effort sur le renouvellement des compteurs pendant 2 ans.

Passage à 2 relèves dès que la couverture de radio relève atteint 90 %.

Préparation des indicateurs réseaux et réflexion sur la qualité de service (rendement, fuite, maintenance, coupure, renouvellement branchement).